

L'Audience Régionale

Les Audiences Régionales sont des tribunaux de justice qui couvrent une province et ont leur siège dans la capitale respective. Ce sont des organes en formation collégiale avec compétence dans les ordres juridictionnels civil et pénal.

Les Audiences Régionales connaissent des recours en appel qui sont interjetés contre des décisions adoptées par les organes unipersonnels de la province. Dans l'ordre pénal, elles connaissent de la mise en examen des délits qui sont associés à des peines de grande gravité (pour lesquelles les Tribunaux Correctionnels ne sont pas compétents). Un magistrat de l'Audience Régionale, par ordre de répartition, préside le tribunal avec jurés. L'Audience connaît en unique instance les recours en annulation des décisions arbitrales

L'Audience Régionale se compose de cinq sections, quatre d'entre elles ont leur siège à Murcie, et la Section 5e a son siège à Carthagène. Chaque section est composée d'un président et de deux magistrats ou plus.

- SECTION PREMIÈRE. Spécialisée dans l'ordre civil.
- SECTION DEUXIÈME. Spécialisée dans l'ordre pénal.
- SECTION TROISIÈME. Spécialisée dans l'ordre pénal
- SECTION QUATRIÈME. Spécialisée dans l'ordre civil
- SECTION CINQUIÈME. Avec compétences dans l'ordre civil et pénal.

AUDIENCE RÉGIONALE DE MURCIE

Palacio de Justicia. Paseo de Garay, 7. 30003 MURCIA

Téléphone: 968229180

Fax: 968229184

SECTION PREMIÈRE

Palacio de Justicia. Paseo de Garay, 7. 30003 MURCIA

Téléphone: 968229180

Fax: 968229184

SECTION DEUXIÈME

Palacio de Justicia. Paseo de Garay, 7. 30003 MURCIA
Téléphone: 968229141
Fax: 968229138

SECTION TROISIÈME

Palacio de Justicia. Paseo de Garay, 7. 30003 MURCIA
Téléphone: 968229125
Fax: 968229118

SECTION QUATRIÈME

Palacio de Justicia. Paseo de Garay, 7. 30003 MURCIA
Téléphone: 968229325
Fax: 968229326

SECTION CINQUIÈME

Palacio de Justicia. Ángel Bruna, 21, 8º. 30204 CARTAGENA
Téléphone: 968229276
Fax: 968229282